CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS
PROCES-VERBAL EN DATE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Dominique Auguste SCHMITT ; Jocelyne CROZET-PROIETTI ; Thierry GUINARD ; Eric BEAUDRY ; Patricia GAIGNEUX ; Isabelle REBUT ; Pascal DESGRANGES ; Carole FOUIN ; Eric MATHIAS ; Brigitte SOUVY ; Mathieu COQUARD ; Gersende DEPONDT ; Alexandre BETTANT ; Elsa THOLLET ; Christian BOSCH ; Jean-Pierre ROS ; Isabelle WEISBUCH ; Wolfgang CRASTES.

Absents excusés : Myriam ROCHETTE, Anne-Sophie PRIVOLT, Jean DEMOURES, Didier DELSOL, Sophie MULSANT.

Procurations : Myriam ROCHETTE a donné pouvoir à Patricia GAIGNEUX
Anne-Sophie PRIVOLT a donné pouvoir à Jocelyne CROZET-PROIETTI
Jean DEMOURES a donné pouvoir à Thierry GUINARD.

Nombre de conseillers en exercice : 23
18 présents, 21 votants dont 3 pouvoirs.

Désignation d'un secrétaire de séance : Gersende DEPONDT

I. L'ORDRE DU JOUR :

- Délibérations à prendre :

- INSTITUTIONNEL – Opposition au transfert de certains pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.
- AFFAIRES SCOLAIRES – Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.
- VIE ASSOCIATIVE – Convention de mise à disposition d'installations municipales au profit du club de badminton.
- VIE ASSOCIATIVE – Convention avec l'association Pomerium relative aux sentiers historiques.
- VOIRIE ET MOBILITES – Convention de transfert d'arceaux vélos avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.
- VOIRIE ET MOBILITES – Convention de mise à disposition d'un point incendie pour la défense extérieure contre l'incendie.
- INSTITUTIONNEL - Présentation du rapport annuel d'activités 2025 de la CCBPD.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Une remarque écrite ayant été formulée par un conseiller municipal à la suite de la transmission du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026, celui-ci a été corrigé en conséquence.
Le procès-verbal ainsi modifié est soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026, à l'unanimité des membres présents.

III. PLAN D'ACTION COMMUNAL DE CANICULE.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'épisode de fortes chaleurs actuellement en cours, le département du Rhône a été placé en vigilance orange canicule par les services de l'État.
Dans ce contexte, le Préfet du Rhône a demandé aux communes de renforcer leur vigilance à l'égard des personnes les plus exposées aux risques liés aux fortes chaleurs et de transmettre régulièrement différents indicateurs de suivi.
Afin de répondre à ces recommandations et d'assurer la protection des personnes les plus vulnérables, la commune par l'intermédiaire de son CCAS a activé son plan d'action communal canicule.
Monsieur le Maire rappelle qu'un registre communal des personnes vulnérables a été constitué. Ce registre permet d'identifier les personnes susceptibles d'être fragilisées lors d'épisodes climatiques exceptionnels et de leur proposer un accompagnement adapté.
Depuis le 7 juillet 2026, les services municipaux, en lien avec les élus du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), assurent quotidiennement un suivi téléphonique des personnes inscrites sur ce registre.
Ce dispositif a permis de maintenir un contact régulier avec les personnes concernées, de s'assurer de leur état de santé et de leurs conditions de vie pendant l'épisode de chaleur ; de rappeler les principales consignes de prévention ; d'identifier rapidement les éventuelles situations nécessitant une intervention.
Les membres du Conseil municipal par l'intermédiaire de Monsieur le Maire saluent la mobilisation des services municipaux et des élus du CCAS dans l'accompagnement des personnes concernées.

IV. INSTITUTIONNEL :

- Opposition au transfert de certains pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit que certains pouvoirs de police spéciale du Maire peuvent être transférés de plein droit au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsque celui-ci exerce les compétences correspondantes.
Pour la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), ces transferts concernent notamment :
- la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- les gens du voyage ;
- la police de la circulation et du stationnement, en lien avec la compétence voirie ;
- la lutte contre l'habitat indigne, au titre de la compétence habitat ;
- les autorisations de stationnement des taxis.

Monsieur le Maire précise toutefois que les maires disposent de la possibilité de s'opposer au transfert de tout ou partie de ces pouvoirs de police spéciale dans un délai de six mois suivant l'élection du Président de la Communauté de communes.
Il indique que, lors de la Conférence des Maires du 20 mai 2026, il a été convenu que seuls les pouvoirs de police relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux gens du voyage seraient exercés par la Communauté de communes.
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'opposition au transfert des autres pouvoirs de police spéciale afin que Monsieur le Maire conserve l'exercice des compétences relatives :
- à la police de la circulation et du stationnement ;
- à la lutte contre l'habitat indigne ;
- aux autorisations de stationnement des taxis.

Après présentation du dossier et échanges entre les membres du Conseil municipal, celui-ci approuve à l'unanimité l'opposition au transfert de ces pouvoirs de police spéciale et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant dans le délai réglementaire.

V. AFFAIRES SCOLAIRES.

- Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.

En l'absence de Madame l'Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, Monsieur le maire et une conseillère municipale présentent au Conseil municipal le projet de modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Il est rappelé que ce document fixe les règles applicables au fonctionnement du service de restauration scolaire, notamment les modalités d'inscription, les conditions d'accueil des enfants, les obligations des familles ainsi que les règles de vie collective au sein du restaurant scolaire.
Les évolutions proposées ont pour objectif d'actualiser le règlement afin de tenir compte du fonctionnement actuel du service et de clarifier certaines dispositions relatives notamment aux inscriptions, aux absences, aux responsabilités des différents acteurs et aux règles applicables aux enfants fréquentant le restaurant scolaire.
Dans le cadre de cette présentation, Madame la conseillère expose également les éléments financiers relatifs au fonctionnement du service de restauration scolaire. Elle présente notamment l'évolution des coûts supportés par la commune ainsi que les dépenses liées à la prestation de restauration, au personnel mobilisé et aux charges associées au fonctionnement du service.
Les modalités d'application de cette évolution tarifaire ainsi que les modifications apportées au règlement intérieur sont présentées aux membres du Conseil municipal.
Au cours des débats, plusieurs observations sont formulées. Un conseiller municipal s'interroge sur l'importance de l'augmentation des tarifs. Il lui est répondu qu'aucune revalorisation n'avait été appliquée depuis quatre années.
Une question est également posée concernant l'application du quotient familial de la CAF. Il est précisé que ce dispositif existe pour les services périscolaires de garderie, mais qu'il n'est actuellement pas utilisé par les familles.
La commission a estimé qu'au regard de la situation observée sur la commune, la mise en œuvre d'une tarification différenciée n'apporterait pas de bénéfice significatif et aurait pour effet de complexifier le fonctionnement du service et son règlement intérieur.
Après présentation des éléments financiers et échanges entre les membres du Conseil municipal, il est décidé d'actualiser le coût du service de restauration scolaire afin de mieux prendre en compte les charges réelles supportées par la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire ainsi que l'actualisation des tarifs du service de restauration scolaire, applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

VI. AFFAIRES FINANCIERES

- Fonds Chaleur : attribution d'une subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur sondes.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'attribution d'une subvention obtenue dans le cadre du Fonds Chaleur pour le projet d'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur sondes.
Afin d'accompagner financièrement cette opération, la commune a sollicité une aide au titre du Fonds Chaleur, dispositif porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et géré localement par le SYDER.
Par courrier en date du 22 juin 2026, le SYDER a notifié à la commune l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 88 636 €, calculée sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 400 592,69 €.
Cette aide financière est encadrée par une convention définissant les modalités de versement de la subvention ainsi que les engagements de la commune en matière de réalisation de l'opération, de suivi administratif et de communication.
Il rappelle que, conformément à la délégation accordée à Monsieur le Maire par décision du 8 avril 2025, celui-ci a procédé à la signature de la convention afin de permettre la mise en œuvre du financement.
Après présentation du dossier, le Conseil municipal prend acte de l'attribution de cette subvention.

VII. VIE ASSOCIATIVE

- Convention de mise à disposition d'installations municipales au profit du club de badminton.

Monsieur le Conseiller délégué à la vie associative présente le projet de convention de mise à disposition de la halle des sports au profit du futur club de badminton de Pommiers.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation de l'équipement communal, notamment les modalités d'occupation, les obligations de l'association en matière de sécurité, d'assurance, d'entretien et de respect des locaux.
La mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour deux créneaux d'utilisation, sous réserve des besoins liés aux compétitions et manifestations des autres associations utilisatrices de la halle des sports.
Au cours des échanges, un conseiller municipal s'interroge sur l'absence de caution et d'état des lieux. Il est précisé qu'aucune caution n'est actuellement demandée aux autres associations bénéficiant d'une mise à disposition de cet équipement communal et qu'il n'est donc pas proposé d'en instaurer une pour ce nouveau club, afin de conserver des règles identiques pour l'ensemble des utilisateurs. Il est toutefois rappelé que la convention prévoit que l'association est responsable des dégradations qui pourraient être constatées du fait de son utilisation des locaux et qu'elle s'engage à signaler sans délai à la commune tout dommage ou dysfonctionnement constaté. Il est également indiqué qu'un travail est actuellement engagé afin d'élaborer une convention type qui harmonisera les modalités de mise à disposition des équipements municipaux, notamment en ce qui concerne les états des lieux.
Après présentation du projet de convention et échanges entre les membres du Conseil municipal, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de celle-ci et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

- Convention avec l'association Pomerium relative aux sentiers historiques.

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec l'association Pomerium relative à la valorisation du patrimoine historique communal.
Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'une application numérique permettant la création et la diffusion de parcours historiques sur le territoire de Pommiers. Elle prévoit notamment la réalisation d'un premier sentier historique intégrant les contenus élaborés par l'association ainsi que l'installation de seize panneaux de signalétique.
La commune prend en charge le contrat conclu avec le prestataire pour la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance de l'application, tandis que l'association assure la création, la vérification et l'actualisation des contenus diffusés.
Au cours des échanges, un conseiller municipal s'interroge sur le coût de la plateforme et sur l'existence d'éventuelles solutions gratuites ou moins onéreuses. Il est répondu qu'une consultation préalable a été réalisée et que les autres solutions étudiées présentaient des coûts de développement et d'hébergement nettement supérieurs à ceux de la solution retenue.
Une question est également posée concernant la portée de la clause relative à l'utilisation de l'application. Il est précisé que celle-ci n'a pas pour objet d'accorder une exclusivité à l'association Pomerium, mais uniquement de définir les conditions d'utilisation de l'application dans le cadre de la convention.
Après présentation du projet de convention et échanges entre les membres du Conseil municipal, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de celle-ci et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

VIII. VOIRIE ET MOBILITES.

- Convention de transfert d'arceaux vélos avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de transfert d'arceaux vélos proposé par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées dans le cadre de sa politique de développement des mobilités douces.
Il précise que, à la suite du recensement des besoins réalisé sur le territoire communal, la Communauté de Communes met gratuitement à disposition plusieurs arceaux destinés à être implantés sur différents sites de la commune. En contrepartie, la commune assurera leur transport, leur installation, leur entretien ainsi que leur implantation conformément aux emplacements retenus, et informera la Communauté de Communes de leur mise en place.
Le plan d'implantation des équipements est présenté aux membres du Conseil municipal.

Après présentation du projet de convention et échanges entre les membres du Conseil municipal, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention de transfert d'arceaux vélos avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- Convention de mise à disposition d'un point incendie pour la défense extérieure contre l'incendie.
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de mise à disposition d'un terrain destiné à l'implantation d'un point d'eau incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).
Il rappelle que la commune poursuit le déploiement de nouveaux points d'eau incendie afin d'améliorer la couverture du territoire, conformément aux prescriptions du Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS). L'implantation de certains ouvrages nécessitant l'occupation de parcelles appartenant à des propriétaires privés, il convient de formaliser les conditions de cette occupation par la signature d'une convention de mise à disposition.
La convention prévoit notamment que la commune est autorisée à implanter, exploiter et entretenir un point d'eau incendie sur la parcelle concernée, tout en laissant au propriétaire la pleine propriété de son terrain. Elle définit également les modalités d'accès des services communaux et du SDMIS pour les opérations d'entretien et d'intervention, ainsi que les responsabilités respectives des parties. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.
Après présentation du projet de convention et échanges entre les membres du Conseil municipal, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du modèle de convention et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les propriétaires concernés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

- Avancement du projet de réorganisation du stationnement de la Trézette.
Monsieur le Maire présente un point d'étape sur l'avancement de la réflexion engagée concernant la réorganisation du stationnement dans le secteur de la Trézette.
Il rappelle que deux réunions de concertation ont été organisées avec les commerçants et les professionnels de santé du secteur afin de recueillir leurs observations et leurs besoins. Parallèlement, une étude du stationnement a été réalisée par le policier municipal tout au long du mois de juin, permettant d'établir un état des lieux précis de l'occupation des places.
Cette étude met en évidence la présence de 176 places de stationnement ainsi qu'une occupation particulièrement importante de certains secteurs, entraînant des difficultés de rotation des véhicules et une congestion du stationnement.
Les résultats de cette étude ont été présentés aux commerçants. Au regard des constats réalisés, une réflexion est engagée sur la mise en place d'une réglementation du stationnement afin d'améliorer la rotation des véhicules et de répondre aux besoins des différents usagers.
Les propositions d'aménagement et de réglementation seront présentées lors d'un prochain Conseil municipal.

IX. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission Vie Associative et Culturelle, communication :

Les principales actions menées par la commission.
- Manifestations : Un point est réalisé sur les différentes manifestations communales. Les Rosés Nuits d'Été ont rencontré un franc succès ; un retour de l'association Atouts Pommiers est attendu afin d'établir le bilan de l'événement.
Concernant les festivités du 14 juillet, il est rappelé que le feu d'artifice a été annulé quelques instants avant la publication de l'arrêté préfectoral en raison du risque incendie. La commune reste redevable de 50 % du coût de la prestation, soit 1 250 €. Toutefois, cette somme sera déduite d'une prochaine prestation si le spectacle est reprogrammé avant la fin de l'année. Il est envisagé de le reporter au marché nocturne du 21 août, sous réserve des conditions météorologiques, ou à défaut lors des festivités du Beaujolais Nouveau, le 19 novembre.
Le marché nocturne se tiendra le 21 août 2026 de 18 h à 22 h. Les exposants des précédentes éditions seront prochainement relancés.

La commission poursuit également la préparation de la commémoration du 3 septembre 1944, marquant la Libération de Villefranche-sur-Saône et d'Anse, ainsi que du Forum des associations, programmé le 5 septembre 2026, en lien avec les associations participantes.

- Communication : Un retour est effectué sur la parution du dernier numéro de Pommiers Info, dont la richesse des contenus témoigne de l'activité des commissions et des associations communales.

La préparation du bulletin annuel est engagée. Une réunion de lancement est programmée le 18 septembre 2026 avec le prestataire RougeVert. Les élus sont invités à commencer à préparer les articles relatifs aux actions de leurs commissions, ainsi que la préparation de la rétrospective de l'année 2026, qui sera présentée lors de la cérémonie des vœux du Maire.

- Vie associative : La commission poursuit ses travaux sur l'élaboration de la charte des associations, en concertation avec plusieurs associations de la commune.

En partenariat avec le CCAS, un projet de cours de gymnastique douce destinés aux habitants de plus de 75 ans est actuellement à l'étude.

- La réfection des aires de jeux pour enfants, un groupe de travail a été constitué. Il associera des élus, des riverains, des assistantes maternelles, des représentants du Conseil Municipal des Jeunes ainsi que l'école afin de définir les futurs aménagements.

- Correspondant Défense : Un retour est également effectué sur la réunion des correspondants défense organisée le 2 juillet 2026. Il est rappelé que le correspondant défense assure un rôle d'information auprès des citoyens sur les questions de défense, participe à la sensibilisation des jeunes à la citoyenneté et au devoir de mémoire, et constitue un relais entre les collectivités et les services de l'État.

- Comité de fleurissement : Un point est réalisé sur les travaux du comité de fleurissement. À la suite du renouvellement de sa présidence, une réflexion est engagée afin de renforcer la dynamique du comité. Une attention particulière est également portée au renouvellement des bénévoles, notamment par une communication visant à attirer de nouveaux membres. Enfin, la commission participera à la visite organisée par la Communauté de Communes dans le cadre du concours des villages fleuris à l'échelle intecommunale.

- Commission patrimoine cadre de vie :

Point avancement :

- Agora : Les travaux de la future salle des festivités se poursuivent conformément au planning prévisionnel. Le coulage de la dalle est programmé à compter du 3 août, suivi d'une période de séchage d'environ trois semaines. Les prochains mois seront consacrés aux aménagements intérieurs. Une réunion sera prochainement organisée afin de définir les équipements nécessaires au fonctionnement de la salle, notamment le mobilier. Des échanges ont également eu lieu avec des représentants des associations de théâtre concernant les équipements scénographiques et techniques.

- Maison des Associations : Les travaux de rénovation des enduits extérieurs sont en cours.

- Maison de Santé Pluriprofessionnelle : Les réunions de travail avec les professionnels de santé et le maître d'œuvre se poursuivent afin de finaliser le programme de l'opération. Les démarches engagées auprès des colotis se poursuivent afin d'obtenir leur accord pour le changement de destination du bâtiment.

- Médiathèque et bâtiments communaux : La climatisation de la médiathèque est en service depuis le 11 juillet. Concernant les écoles, un diagnostic de confort thermique a été réalisé par les services de la Communauté de Communes. Il a permis d'identifier plusieurs mesures passives susceptibles d'améliorer le confort des bâtiments. Une seconde étude est en cours afin d'évaluer les solutions de rafraîchissement actif.

- Voirie : Un point est effectué sur les aménagements des arrêts de bus. Le Département a procédé au réaménagement de l'arrêt situé à la sortie de Pommiers en direction de Limas. L'aménagement de l'arrêt situé en direction de Lachassagne est, quant à lui, différé dans l'attente d'une solution technique satisfaisante.

- Urbanisme : Information de l'arrivée de la nouvelle agente en charge de l'urbanisme. Outre ses missions dans ce domaine, elle apportera un appui à la Direction générale des services sur plusieurs dossiers communaux. Il rappelle également que l'installation de groupes extérieurs de climatisation est, dans la plupart des cas, soumise à déclaration préalable. Une réunion de présentation des orientations issues de l'étude prospective menée par le CAUE, en lien avec le SCOT et le PLU, sera prochainement organisée avant la tenue d'un séminaire de travail consacré à l'aménagement futur de la commune.

- Vestiaires de football et VTT : L'élaboration du programme de l'opération se poursuit avec le maître d'œuvre. Cette phase de travail permettra de préciser les besoins et d'affiner l'estimation financière du projet.

- Éclairage public : La modification de l'extinction nocturne de l'éclairage public à 23 heures est désormais en place. Quelques ajustements techniques restent à effectuer afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

- Entretien des bâtiments communaux : Un travail de formalisation des procédures d'entretien des bâtiments est en cours. L'objectif est d'améliorer le suivi et la maintenance du patrimoine communal.

- Halle des sports : De nouveaux panneaux d'affichage ont été installés au sein de l'équipement afin d'améliorer l'information des utilisateurs.

- Propriétés laissées à l'abandon : Suite à un courriel adressé à la mairie concernant des propriétés dont l'entretien est insuffisant, un échange a lieu sur les obligations des propriétaires en matière d'entretien des parcelles et des abords des habitations. Il est rappelé que ces obligations ont déjà fait l'objet d'une communication dans le bulletin municipal Pommiers Info. La commune pourra procéder à un rappel auprès des riverains concernés afin de les sensibiliser à la nécessité d'entretenir leurs propriétés et de contribuer à la qualité du cadre de vie communal.

- Commission enfance et jeunesse :

Les travaux de la commission ont principalement porté sur la finalisation des modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire et sur la préparation de son évolution tarifaire, présentées lors de la présente séance.

- Activités des structures intercommunales : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, transmis préalablement aux membres du Conseil municipal.

Il rappelle que ce document retrace l'organisation, le fonctionnement et les actions menées par l'intercommunalité au cours de l'année écoulée. Il présente notamment les différentes compétences exercées par la Communauté de Communes, qu'elles soient obligatoires, optionnelles ou facultatives, ainsi que les réflexions engagées autour de la construction d'un projet de territoire.

Après présentation du rapport, le Conseil municipal prend acte de sa communication et approuve à l'unanimité ce rapport d'activité.

X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Néant

Fin du Conseil : 22h15

Fait à Pommiers,
Le 20 juillet 2026

Le Maire,

Dominique Auguste SCHMITT

MAIRIE DE POMMIERS (Rhône)

La secrétaire de séance

Gersende DEPONDT